

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/09/2007

Publication : 14/09/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation

Ludovic LIONS

N° CP

49/78-07

Séance du - 7 SEP. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

FONDS D'INTERVENTION SOCIALE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MULHOUSE SUD-ALSACE (L'aventure citoyenne)

ASSOCIATION SAHEL VERT (Animations d'activités autour du relais de la banque alimentaire)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général n°2007/I - I/08 du 14 et 15 décembre 2006 adoptant le Budget Primitif 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

❖ accorde :

- une subvention exceptionnelle de 4 500 € à la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud-Alsace pour son projet « l'Aventure citoyenne » ;
- une subvention exceptionnelle de 7 000 € à l'Association Sahel Vert pour son projet « Animation d'activités autour du relais de la Banque Alimentaire ».

- ❖ autorise le versement de ces subventions,
- ❖ autorise la signature des conventions afférentes.

La dépense est à imputer au programme H012, chapitre 65, fonction 58 :

- enveloppe 21130, nature 65734 pour 4 500 €,
- enveloppe 6040, nature 6574 pour 7 000 €.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
.....voix contre
.....abstentions